

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2017-059

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 mai 2017 et affichée le 29 mai 2017.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 03 JUIL 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi six juin, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par Mme Lacaptia 1^{ère} adjointe), Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhour 7^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona, (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Jean-Bernard Gaillac à 17h10, Mme Karine Infante à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber à 19h05, M. Wilfrid Cerveaux à 19h07, M. Fayzal Ahmed Vali à 19h26.

Absent (s): M. Daniel Vassinot.

.....
.....

Affaire n° 2017-059

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » en date du 24 mai 2017,

Vu le rapport présenté en séance le 6 juin 2017 relatif au compte administratif 2016 du budget principal,

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot et 6 oppositions : M. Hippolyte, Mme Gador, Mme Patel, Mme Le Toullec, M. Payet, M. Auber),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la Ville.

Article 2 : d'approuver les réalisations 2016 des opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements).

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

En fonctionnement :

- résultat de l'exercice : excédent de 2 688 380,89 € ;
- après prise en compte de l'excédent reporté (7 772 922,94 €), le résultat de clôture présente un excédent de 10 461 303,83 €.

En investissement :

- résultat de l'exercice : déficit de 4 091 215,12 € ;

UAAACH 170610

- après prise en compte de l'excédent reporté (2 125 911,66 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un déficit de 1 965 303,46 € ;
- Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (3 794 752,44 €) et en recettes (1 963 138,47 €), le résultat définitif présente un besoin de financement de 3 796 917,43 €.

Article 4 : d'affecter le résultat de fonctionnement de 2016 de la manière suivante :

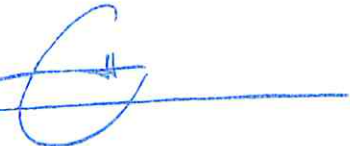
Le résultat de clôture présente un excédent de 10 461 303,83 €. L'affectation est la suivante :

- 4 900 000,00 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2017 ;
- 5 561 303,83 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative 2017.

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier HOARAU



Objet: H041 AU